



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 988-01-2013

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que :

Lors de sa séance ordinaire du 3 février 2014, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le **Règlement no. 988-01-2013 amendant le règlement no.988-2011 décrétant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Bromont.**

Prenez avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi, le jour de sa publication.

Tous les règlements de la Ville sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h.

Donné à Bromont, ce 19^e jour de février 2014.

La greffière adjointe,

Stéphanie Déraspe, avocate